

112 /¹²

Mardi 20 janvier 1948.

Exécution de l'accord
de Washington.

Département politique. Proposition du 15 janvier 1948.

L'accord de Washington du 25 mai 1946 prévoit au point III de son Annexe la création d'un tribunal arbitral composé d'un membre désigné par les trois gouvernements alliés signataires, d'un membre désigné par le gouvernement suisse et d'un tiers arbitre désigné d'accord entre les quatre gouvernements.

Le 21 novembre 1947, les représentations diplomatiques des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de la Grande-Bretagne ont notifié au département politique que leur gouvernement avait désigné M. François Shea comme membre du tribunal arbitral. M. Shea est de nationalité américaine et il a été, pendant la guerre, assistant du procureur général des Etats-Unis.

Le moment est donc venu pour la Suisse de désigner à son tour son représentant au sein de ce tribunal arbitral. D'entente avec M. le ministre Stucki, président de la commission de surveillance pour l'exécution de l'accord de Washington, actuellement chef de la délégation suisse à la Conférence Mondiale sur le Commerce et l'Emploi à la Havane, et après consultation de la Commission de Surveillance elle-même, le département politique fédéral propose et le Conseil

d é c i d e

de désigner comme membre suisse du tribunal arbitral prévu par l'accord de Washington M. Hans H u b e r , professeur de droit international à l'université de Berne et ancien juge fédéral.

Extrait du procès-verbal en trois exemplaires au département politique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser